

COMPTE-RENDU DU CONSEIL – UFR SANTÉ

SÉANCE PLÉNIÈRE DU JEUDI 28 MAI 2020

Monsieur le Doyen ouvre la séance à 16h05.

Approbation du compte-rendu du conseil du 22 avril 2020

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

I – Informations générales et textes ministériels.

✓ Nous sommes dans une situation de déconfinement partiel, l'accès aux bâtiments de l'université et de l'UFR n'est pas autorisé librement aux étudiants. Seul un accès restreint, sur autorisation avec prise de rendez-vous est possible

Le personnel administratif est présent en cas de besoin, sinon le télétravail reste la règle. Les agents de ménage, d'accueil et l'équipe technique sont présents pour une grande partie.

Le service d'hygiène hospitalière du CHU est venu faire un topo aux agents de ménage et d'accueil le 11 mai dernier. La même chose sera faite pour les autres personnels.

Tous les examens se sont déroulés à distance, et globalement sans problème. On note cependant que plusieurs étudiants ont répondu à partir de la même adresse IP, et ont donc fait œuvre commune

Actuellement, un travail intensif est fourni sur organisation de la PACES et des ECN.

Nous avons reçu du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche un document relatif aux règles de prévention à respecter. PACES se déroulera les 15 et 16 juin au Palais des congrès. Il n'y a en effet pas d'espace suffisant au Zénith. Le contenu des épreuves a été modifié pour tenir sur 2 jours et non sur 4 et notamment fusion de toutes les UE du tronc commun pour une seule épreuve de 3 heures. Pour les UE spécifiques, un très gros travail de réflexion est mené pour organiser de la façon la plus simple possible le flux des candidats. Cela représente un travail colossal mené par Catherine Martin, que le Doyen remercie. Il sera fait appel à la SIG pour la sécurité et le respect de la distanciation l'accès se fera par trois entrées différentes. Une zone spécifique sera dédiée aux tiers temps et aux étudiants se déclarant fragile, une autre aux étudiants se déclarant malades. Si un étudiant présente des signes pendant les épreuves, il faudra l'emmener dans cette zone.

Pour les ECN, nous aurons recours aux salles de secours du B2 en plus de la salle modulable, pour des raisons de placement.

Textes ministériels

- **Arrêté du 21 avril 2020 relatif au doctorat ainsi qu'aux modalités de présentation des travaux par un candidat dans le cadre d'une habilitation à diriger les recherches.**

Cet arrêté prévoit la possibilité, du fait de la crise sanitaire, de prolonger la durée d'un doctorat. Elle prévoit également, pour la soutenance des thèses et HDR la possibilité d'une soutenance par tous moyens de télécommunication permettant l'identification du candidat et des membres du jury.

- **Courrier du MESRI du 20 avril 2020** relatif aux personnels titulaires d'un diplôme de Santé validé à l'étranger hors Union européenne ou pour les personnes ayant suivi des études en vue de l'obtention de ce diplôme. Les candidats auront l'obligation de satisfaire aux épreuves d'admission en 2^e ou 3^e année d'une formation de santé. Ils ne seront pas obligés de s'inscrire en PASS ou en LAS mais ils pourront le faire s'ils le souhaitent via la procédure habituelle de demande préalable. L'admission de ces candidats n'ouvrira plus de place supplémentaire.

Les dispenses d'études seront désormais délivrées par le président d'université sur avis du directeur d'UFR et non plus par le ministère et permettront d'admettre les candidats directement au maximum en 4^e année de Pharmacie ou 5^e année de Médecine.

Dijon n'est pas concernée cette année, nous avons demandé à ne pas accueillir d'étudiants étrangers.

- **Arrêté du 26 mai 2020 fixant le nombre de CESP pouvant être signés par les étudiants en 2^e et 3^e cycle des études de médecine et d'odontologie au titre de 2019-2020**

Les 2^e et 3^e années ne peuvent plus bénéficier d'un CESP. 9 contrats possibles pour les étudiants de 2^e cycle, 6 pour les internes. Le montant de l'allocation reste fixé à 1 200 euros brut

- **Arrêté du 25 mai 2020 modifiant l'arrêté du 17 janvier 2020 relatif à l'admission dans les instituts préparant au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute**

Cet arrêté modifie les termes de l'arrêté du 17 janvier 2020 qui rendait obligatoire la signature d'une convention entre les IFMK et les universités au plus tard au 15 mai 2020, pour permettre l'accueil d'étudiants à la rentrée 2021. Il lui substitue la date du 15 septembre 2020.

- **Arrêté du 15 mai 2020 relatif à l'adaptation des modalités d'admission à la formation en soins infirmiers dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus covid 19**

Cet arrêté prévoit une adaptation des modalités de sélection, qui peuvent être différentes selon que les candidats ont passé ou non les épreuves de sélection avant la date du 16 mars.

- **Décret n° 2020-617 du 22 mai 2020 complétant le décret n° 2020-548 du 11 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid 19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire**

Ce décret précise les conditions de mise en isolement ou quarantaine pour toute personne arrivant en Métropole, en Corse ou dans collectivités de toute personne ayant séjourné au cours du mois précédant cette arrivée dans une zone de circulation de l'infection définie par l'arrêté du ministre de la santé.

- **Arrêté du 8 avril 2020 fixant au titre de l'année universitaire 2021-2021 le nombre d'étudiants à admettre en 1^{ère} année d'études préparatoires au diplôme d'Etat d'infirmier : 1 350 étudiants en Bourgogne Franche Comté, pour 17 instituts.**

- **Arrêté du 13 mai 2020 fixant le nombre d'étudiants autorisés selon les différentes modalités d'admission à poursuivre en 2^e ou 3^e année de leurs études en médecine, odontologie, pharmacie et maïeutique à la rentrée universitaire 2020-2021**

Pour Dijon :

- Médecine : 229
- Odontologie : 30
- Pharmacie : 82

- Maïeutique : 27

Passerelles 2^e et 3^e année pour le Grand Est :

- Médecine : 70
- Odontologie : 7
- Pharmacie : 10
- Maïeutique : 2

Droit au remords pour l'accès en 2^e année, pour le Grand Est :

- Médecine : 2
- Odontologie : 2
- Pharmacie : 1
- Maïeutique : 1

- **Décret n° 2020-619 du 19 mai 2020 relatif à la durée des fonctions des chefs de clinique des universités de médecine générale**

Le décret permet l'allongement de la durée du clinicat en médecine générale, au-delà de 4 années et dans la limite de 8 années. Les anciens chefs de clinique, justifiant d'une période continue de 4 ans de service, achevée entre le 1^{er} septembre 2016 et aujourd'hui peuvent être à nouveau recruté pour une période d'un an, renouvelable 3 fois.

- **Arrêté du 14 avril 2020 portant dérogation temporaire aux règles relatives à différentes modalités d'admission en deuxième ou troisième année des formations de médecine, pharmacie, odontologie et maïeutique**

✓ Passerelles :

Les centres d'épreuves peuvent établir les admissions sur la seule étude de dossiers.

250 demandes ont été déposées, l'admissibilité a été étudiée ce jour, le jury d'admission se tiendra le 9 juin. L'épreuve orale a été supprimée. Il n'est pas simple de se déterminer sur des dossiers peu discriminants. La présidence du jury est partagée entre Marc Maynadié pour l'admissibilité et Thierry Moulin pour l'admission.

- ✓ Le texte prévoit que par dérogation à l'article 7 de l'arrêté du 28 octobre 2009 les épreuves de l'UE 7 Santé Société Humanité peuvent ne pas être organisées sous forme rédactionnelle.

- **Décret n° 2020-517 du 4 mai 2020 relatif aux fonctions de consultant**

Les nouvelles dispositions de ce décret instaurent une obligation pour les PU-PH des disciplines médicales, pharmaceutiques et odontologiques consultants d'exercer une partie de leurs fonctions hospitalières (au minimum 2 demi-journées par semaine) dans un ou plusieurs établissements publics de santé autres que les CHU. Ces fonctions peuvent être exercées dans des établissements sociaux ou médico-sociaux publics.

- **Bulletin officiel n° 19 du 7 mai 2020, portant publication des accréditations des mentions pour les masters IPA.**

Pour Dijon : Pathologies chroniques stabilisées – Prévention et polyopathologies courantes en soins primaires – Oncologie et hémato-oncologie – Maladie rénale chronique, dialyse et transplantation rénale.

La mention psychiatrie sera ajoutée ultérieurement à la liste.

- **Arrêté du 30 avril 2020 modifiant l'arrêté du 28 février 2020 relatif au calendrier de la procédure nationale de préinscription pour l'accès dans les formations initiales du premier cycle de l'enseignement supérieur**
- **Arrêté du 18 mai 2020 complétant l'arrêté du 23 mars 2020 prescrivant les mesures d'organisation et de fonctionnement du système de santé nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire**

Art. 1er. – L'arrêté du 23 mars 2020 susvisé est ainsi modifié: 1o Les articles 2 et 3 sont remplacés par les dispositions suivantes: « Art. 2. – Les solutions hydro-alcooliques destinées à l'hygiène humaine peuvent être préparées, en cas de rupture de leur approvisionnement: «1o Par les pharmacies d'officine et les pharmacies à usage intérieur mentionnées aux articles L. 5125-1 et L. 5126-1 du code de la santé publique; «2o Par les unités de formation et de recherche de pharmacie ou les composantes d'université assurant cette formation, sous la responsabilité du directeur de l'unité de formation et de recherche ou de la composante concernée et du président de l'université. « Les solutions hydro-alcooliques sont préparées dans les conditions recommandées par l'Organisation mondiale de la santé, précisées en annexes I et II du présent arrêté. Monsieur Maynadié remercie les 3 enseignants de pharmacie qui ont œuvré pour la fabrication de SHA, Cyrille Andrès, Mathieu Guerriaud et Bertrand Collin.

Le Doyen a reçu un appel du président de l'Ordre des Pharmaciens car un pharmacien s'est ému que l'UFR fasse de l'argent sur la solution hydroalcoolique. Cette attitude paraît choquante au Doyen.

Christine Marie indique avoir eu la pharmacienne en question au téléphone. Son Officine s'est fait accuser de faire des bénéfices sur la SHA qu'elle fabriquait car elle la vendait plus cher que l'UFR pharmacie. Elle a écrit sous le coup de l'énervement.

Pour le Dr. Gerard-Varet, c'est le problème des réseaux sociaux. Il estime qu'une lettre d'excuse officielle serait la moindre des choses.

III - Point finances

Un don de 20 000 € de l'Institut Benjamin Delessert à Monsieur Besnard.

Avis favorable à l'unanimité.

IV – COMPTES-RENDUS COMITES PEDAGOGIQUES MEDECINE

Comité pédagogique Médecine du 12 février 2020

Le Pr Patrice DIOT, pneumologue et Doyen de la faculté de médecine de Tours, est élu à la Présidence de la Conférence des Doyens.

I - UMDPCS

➤ **Nouveau DU : IA et SANTE**

L'intelligence artificielle sera au cœur de la médecine du futur, avec le développement de l'aide au diagnostic et à la décision, les opérations assistées, le suivi des patients à distance, les prothèses intelligentes, les traitements personnalisés grâce au recoupement d'un nombre croissant de données, etc...

Peu de formations existent pour les professionnels de santé dans le domaine de l'IA. Ainsi, la création de ce DU a pour vocation de pallier à ce manque.

Le responsable universitaire est le Pr Patrick CALLIER.

Co-responsables : Dr Davide CALLEGARIN, assistant spécialiste en intelligence artificielle, et Olivier SANDEL, Directeur-adjoint et Responsable Pédagogique CESI, école d'ingénieurs

Objectifs :

- Comprendre les enjeux de l'IA en Santé ainsi que les freins
- Utiliser l'IA dans les domaines de l'aide au diagnostic et de la prise de décision, de la médecine de précision, de l'imagerie médicale, de la robotisation, rééducation/réhabilitation, parcours de soins ville-hôpital-domicile
- Appréhender les aspects organisationnels, réglementaires, économiques et éthiques liés à l'IA dans la pratique
- Concevoir un projet d'IA (*Parcours de soins, Drug design, Rééducation ...*)

Public visé :

- Professionnels de Santé, les enseignants-chercheurs en sciences de la Santé, les étudiants doctorants et post-doctorants souhaitant valider une double compétence (Santé/I.A.), les cadres et ingénieurs des industries de santé numérique

Effectifs attendus : 20 étudiants

Organisation pédagogique : 80h d'enseignement sur une année universitaire réparties en 6 modules :

Tarif : 1600 €

La création de ce DU s'inscrit dans une stratégie de développement de l'appropriation de l'intelligence artificielle, comprenant aussi la création d'une UE optionnelle et d'un Master 2 porté par Monsieur Fabrice MERIAUDEAU.

Monsieur le Doyen porte à la connaissance de l'assemblée que Monsieur Fabrice MERIAUDEAU rencontrerait des difficultés pour faire porter ce Master 2 par l'UFR de Sciences et Techniques. Si tel est le cas, le Professeur COCHET propose que l'UFR porte ce Master avec Monsieur MERIAUDEAU.

Le Professeur CALLIER présente ensuite l'UE optionnelle IA en Santé qui partagerait les cours du DU planifiés le jeudi.

➤ **Séminaire : 19èmes Rencontres de Beaune - Recherche en Transplantation**

Les 2 et 3 avril prochains, se tiendra à Beaune un séminaire sur la recherche en transplantation en partenariat avec l'UMDPCS et l'UFR des sciences de Santé de Dijon, dont le thème est « l'avenir des transplantations ».

Le Professeur Evelyne KOHLI souhaiterait lier ce séminaire au Master 2 Relation Hôte-Greffon.

II- Pédagogie

➤ **Point sur les réformes**

○ **R1C :**

- Le Professeur Pablo ORTEGA-DEBALLON rappelle les objectifs de la R1C, qui sont d'éviter le gâchis de la PACES, et de diversifier les profils des futurs médecins.
- Parcoursup a demandé le paramétrage de contingent limité d'étudiants par Mineures Filiarisées en PASS, et pour les formations proposant la Mineure Santé en L.AS :
 - 770 places ont été ouvertes en PASS, dont 740 pour Dijon et 30 pour Nevers.
 - 272 places ont été ouvertes en L.AS réparties en 10 options
- Biais de cette réforme, des étudiants dijonnais sont susceptibles de choisir une PASS à Nevers pour obtenir la mineure filiarisée qu'ils souhaitent, évinçant de fait les étudiants nivernais moins bien classés.
Par ailleurs, il est probable que les étudiants reçus/collés qui ont choisi une mineure filiarisée par défaut, ne s'inscrivent pas en L2, mais retournent sur Parcoursup, et que certains décident de faire une L.AS pour tenter leur seconde chance.

○ **R2C :**

La mise en place de cette réforme a été confiée au Professeur Maxime SAMSON, et un COPIL organisé mardi 28 janvier 2020.

Cette R2C s'appliquera à la prochaine promotion de MM1, soit en septembre 2020. De fait, d'ici le 1^{er} juin 2020 il faudra avoir validé la maquette de la R2C et donner aux coordonnateurs d'UE de MM1 les volumes horaires et consignes pour l'année universitaire 2020-2021.

La refonte des référentiels induite par cette réforme, devrait aboutir à une réduction du nombre d'items enseignés en second cycle de l'ordre de 50%, laissant ainsi plus de temps pour l'apprentissage des connaissances et des compétences, qui seront évaluées par des ECOS.

Les connaissances seront classées en Rang A, B et C par chaque collège. Le Rang A correspondant aux connaissances que tout médecin doit maîtriser, le Rang B aux connaissances que doivent avoir les futurs internes de la spécialité, et le Rang C les connaissances relevant du 3^{ème} cycle.

Par ailleurs, la réforme prévoit de valoriser le parcours de stage des étudiants. Cependant, la prise en compte du parcours ne sera pas discriminante. Les étudiants devront obtenir 100 points pour valider leur parcours.

- Calendriers : Selon cette réforme, les étudiants passeront les épreuves de connaissances, les nouvelles ECNi, en septembre de DFASM3, soit entre la MM2 et la MM3. Ainsi, l'enseignement des connaissances devra être dispensé en deux années seulement.

Les épreuves évaluant les compétences, les ECOS, se dérouleront en fin de MM3 (mai). Ainsi, la MM3 sera réservée aux stages à plein temps, à priori 6 mois, et à l'acquisition des compétences ainsi qu'à la familiarisation avec les ECOS.

- **R3C :**

- Une instruction ministérielle en date du 20 décembre 2019 est venue préciser la réglementation applicable aux étudiants de troisième cycle de études de médecine entrant en phase 3, dite phase de consolidation, et a mis à disposition des acteurs locaux des formulaires types de demande d'agrément des terrains de stages.

Le choix des internes en phase de consolidation se fera au niveau de la grande région Bourgogne-Franche-Comté. Comme toutes les disciplines comportent moins de 15 étudiants, la loi impose une inadéquation de 2 postes : un poste d'inadéquation sera proposé sur la région Bourgogne et un autre sur la région Franche-Comté.

La commission d'adéquation des besoins de la phase de consolidation sera elle aussi régionale et organisée en visioconférence avec Besançon.

- Cependant, pour accéder à la phase de consolidation les internes devront avoir validé leur stage et être titulaire de leur thèse d'exercice au 1^{er} novembre. En revanche, l'obligation d'inscription à l'Ordre des médecins ne sera effective qu'au 1^{er} janvier pour ces internes, docteurs juniors.

III- Tirage des pôles

➤ **Point sur l'algorithme du tirage des pôles et modification à apporter**

Le tirage des pôles qui a eu lieu cette semaine, s'est bien déroulé pour 3 des 4 pôles. En revanche, des difficultés ont été rencontrées lors du tirage du Pôle 2 correspondant à la Médecine Générale.

Des informations étaient manquantes et Monsieur Mathieu LHOUMEAU a dû apporter des modifications manuelles à son algorithme pour permettre le tirage. De plus, le tirage a dû être relancé une seconde fois, car suite aux 1^{ers} résultats, il y avait 9 étudiants qui s'étaient vus attribuer un terrain de stage classé entre 10 et 19 dans leurs choix. Il était alors probable que ces étudiants rencontrent des difficultés de logement.

➤ **Résultat de l'enquête sur les besoins en externes dans les services**

L'enquête menée pour connaître les besoins en externes auprès de chaque service a permis de déterminer les valeurs nécessaires à l'utilisation de l'algorithme.

Cependant, les besoins en externes affichés par certains services étant très éloignés de leur capacité d'accueil réelle, il a été décidé de retenir une valeur bien en dessous du nombre minimal d'externes demandé.

IV- Les UE transversales

Le Professeur ORTEGA-DEBALLON présente 6 UE transversales qui pourraient être intégrées aux études de médecine :

– UE Talent campus – UE Des recherches et des femmes – UE interculturalités – UE ECLOT – UE Culture – UE Engagement étudiant

Cependant, leur intégration dans les emplois du temps des différentes années des études de médecine n'est pas sans poser de difficultés. En effet, certaines UE comme l'UE Talent campus, sont dispensées en 21h sur 3 jours pendant les vacances universitaires de printemps. Or les P2 et P3 n'ont pas de vacances à cette période. Ainsi, autoriser les étudiants à s'inscrire dans cette UE transversale reviendrait à leur autoriser 3 jours d'absence dans leur formation d'origine, avec toutes les difficultés que cela peut engendrer.

Une étude plus poussée de l'intégration de ces UE transversales devra être menée.

V- Point étudiants

Madame MUTIN demande s'il est possible d'avoir des corrections écrites concernant les conférences de préparation à l'iECN.

Le Professeur ORTEGA-DEBALLON répond qu'il n'y est pas favorable, car cela représenterait un temps de travail beaucoup important, mais il reste à la disposition des étudiants qui souhaiteraient bénéficier d'explications à la suite d'une conférence.

VI- Divers

- Un point concernant les critères de sélection pour le M1 Santé est abordé.

Le Professeur DUVILLARD souhaiterait harmoniser les modalités de sélection et propose le critère de sélection suivant :

- Que les étudiants continuent à adresser 4 vœux à la scolarité, mais qu'ils n'adressent plus de lettre de candidature aux responsables d'UE.
- Que l'affectation des étudiants Médecine/Pharmacie soit fonction de leur classement de l'année précédente, en prenant soin d'intercaler étudiants de pharmacie et étudiants de médecine, ainsi que les différentes promotions.

Ainsi le classement pourrait être fait sur l'exemple suivant (en fonction des vœux et du nombre de places restantes dans les UE souhaitées) :

1^{er} étudiant de PH4

1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} étudiants de PC3

1^{er} étudiant de PH3

1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} étudiants de PC2

2^{ème} étudiant de PH4

4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} étudiants de PC3

2^{ème} étudiant de PH3

4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} étudiants de PC2

Etc ...

- Que l'affectation des étudiants en maïeutique ou des internes soit en plus.

Cette proposition est validée à l'unanimité par le Comité Pédagogique de Médecine.

- **La commission « Egalité en Santé » s'est réunie le 28 janvier dernier.**

Monsieur le Doyen rappelle qu'une adresse mail a été créée afin de permettre à cette commission de recueillir les témoignages de personnes victimes ou témoins, de paroles ou d'actes discriminatoires, sexistes ou violents, pour ensuite les prendre en charge.

L'adresse concernée est la suivante : ecoute-ufrsante@u-bourgogne.fr

- **Retour sur les Etats Généraux de la Formation et de la Recherche :**

Il y a eu une conférence sur la qualité de vie des étudiants en santé. Un centre d'aide national, géré par le Docteur Donata MARRA, a été mis en place afin de former les professionnels de santé enseignants à identifier les situations de personnes, d'étudiants en souffrance et à réagir.

M. Valentin BANNHOLTZER a participé à deux ateliers dont l'un sur les soins palliatifs.

A ce propos, il souhaiterait savoir si un enseignement sur les soins palliatifs pourrait voir le jour, sous forme d'UE optionnelle, avec la réforme du 2nd cycle.

Sur cette thématique de soins palliatifs, le Docteur DEVAUX présentera prochainement au comité pédagogique un séminaire qui sera intégré à l'UE de préparation aux ECNi dispensée en MM3.

Le Professeur ORTEGA-DEBALLON rappelle que ce type d'enseignement a été rendu obligatoire.

- **Guide de la thèse d'exercice en médecine :**

Au vu de l'hétérogénéité des thèses présentées, Monsieur le Doyen souhaiterait qu'un Guide de la thèse soit adopté. Un travail en ce sens étant mené au niveau national, il propose d'attendre le résultat de ce travail pour éventuellement l'amender.

Comité pédagogique Médecine du 10 mars 2020

Présentation des nouveaux élus étudiants Médecine et Maïeutique, suite aux élections des 18 et 19 février.

Le Doyen informe les membres du comité de la suspension des actions de service sanitaires pour les étudiants en MMOP, du fait de la crise sanitaire évolutive.

Pour la médecine et la pharmacie, les étudiant(e)s de premier cycle concerné(e)s pourront être réorienté(e)s vers des actions d'assistance à la réception d'appels téléphoniques, sous supervision étroite, dans les centres de régulation.

Les étudiant(e)s de deuxième et troisième cycle seront aussi amené(e)s à participer à ce type d'actions, en plus de leurs activités habituelles sur leurs lieux de stage.

Les Doyens doivent organiser au plus vite, et autant que possible en inter-professionnel, une formation au cours d'une journée à l'intention de tous les étudiants, leur apportant les connaissances nécessaires sur le coronavirus, des compétences de communication sur l'épidémie et le virus, des compétences dans l'utilisation du/des logiciel(s) utilisés dans les centres de régulation.

Les conditions de rémunération des étudiant(e)s, spécifiques à ces activités, vont être déterminées prochainement, et seront communiquées à toutes les parties prenantes par nos ministères de tutelle.

La 1^{ère} semaine d'avril étant la semaine banalisée pour la semaine d'action, les étudiants seront disponibles pour la régulation. Il faut par contre maintenir le rapport que les étudiants doivent rendre, car c'est lui qui donne lieu à notation. Vanessa Cottet de Catherine Lejeune ont déjà réfléchi à ce que le rapport porte sur la vision qu'ont les étudiants de l'interprofessionnalité.

I - Convention de coopération internationale avec le Burkina Faso

Il n'y a que 3 CHU et une université au Burkina Faso pour une population de 20 millions d'habitants et une mortalité infantile de 180 pour 1000. L'université existe et comporte plusieurs filières mais pas de filière Santé

Le but est d'aider à la création d'une UFR Santé en 2021 ou 2022, qui formerait 50 étudiants par an.

Le rôle de notre UFR serait d'apporter un soutien pédagogique via le téléenseignement ainsi qu'un soutien à la formation pratique à partir de la 4^e ou 5^e années via des stages.

Un programme pédagogique a été monté, de la 1^{ère} année jusqu'à la thèse, avant la réforme française, mais ils se sont alignés sur le système LMD. Il y a des règles imposées également par le ministère burkinabé.

Il faudrait qu'une rencontre soit organisé avec les Professeurs Ortega Deballon et Audia pour le 1^{er} et le 2^e cycle.

II - Modifications de fiches filières

Masso-kinésithérapie

Madame Le Moteux rappelle la nécessité de conclure une convention entre l'uB et les instituts d'ici au 15 mai pour l'accueil d'étudiants à la rentrée 2021.

Masso-kiné Nevers : on reste au niveau de l'UE, sans division en éléments constitutifs.

Actuellement, aucun enseignant universitaire n'est prévenu qu'il devra faire des cours en e-learning pour septembre, puisque l'université impose que les cours universitaires soient communs aux deux instituts.

Le Doyen répond que des salles vont être équipées, la captation de cours pourrait avoir lieu avec diffusion ensuite à Nevers. Cette réponse satisfait Madame Le Moteux.

30% du total des enseignements sont assurés par des universitaires mais cela est variable par années, parfois concentrés par blocs. Actuellement, les quatre promotions n'ont pas cours en même temps. Et il y a de nombreux TP à 20 étudiants. Ils occupent également des locaux à l'IFAS et en IFSI. Leurs amphithéâtres ont des capacités de 90 personnes.

Madame Le Moteux va adresser la liste des enseignants en 1^{ère} année et le type de cours qu'ils dispensent.

Les fiches filières de l'IFMK Dijon sont modifiées (voir en annexe)

Les fiches filières en création de l'IFMK Nevers 1^{ère} et 2^e années sont présentées pour avis aux membres du comité.

Médecine

Didier carnet précise que les cours d'anglais étant des TD, ceux-ci sont obligatoires, pour les P2, P3, MM1 et MM2. Les étudiants auront droit à deux absences injustifiées par semestre. Au-delà de deux absences injustifiées par semestre, l'étudiant sera considéré comme défaillant à la première session d'examen.

Les modifications des fiches filières de PC2-PC3 et MM1 et MM2 sont présentées aux membres du comité.

Master Innovative Drugs

Les fiches filières de master 1 et master 2 Innovative Drugs sont présentées aux membres du conseil.

Les modifications et créations de fiches filières sont approuvées par les membres du comité.

III - Pédagogie

Didier Carnet voudrait ouvrir un module spécifique pour les maïeuticiennes, l'actuel module d'anglais médical n'étant pas adapté. Cela concerne l'anglais oral consultation. Il ne demande pas pour cela d'heures complémentaires.

Point sur les réformes R1C-R2C-R3C

- Rien de nouveau en R1C.

- R2C

La liste des connaissances a été diffusée. Des items de chirurgie maxillo-faciale ont disparu, il en reste deux qui seront intégrés dans l'UE 4.

La liste comporte 367 items au total dont 14 nouveaux (dont 7 dans l'UE 1).

Le découpage sera local.

Le Pr. Samson va adresser cette liste aux coordonnateurs la semaine prochaine. Il va recalculer les volumes horaires afin de les adapter au nombre d'items.

Il y aura un référentiel unique, sous forme de fiches (une fiche par item).

Il n'existe pas encore de texte sur le devenir des UE optionnelles.

- R3C

Le Pr. Jean-Noël Bastié a pris la responsabilité de la mise en place de la 3^e phase.

Celle-ci commence en novembre prochain pour 18 DES. La thèse doit être soutenue avant le 31 octobre 2020. Le 1^{er}-2 novembre, les internes porteront le titre de Docteur junior. La commission d'agrément des services autorisés à accueillir des docteurs juniors a eu lieu. Il n'y a pas eu de demande du secteur libéral, alors que c'était une crainte, idem pour les centres hospitaliers.

La commission d'évaluation des besoins s'est tenue également, elle s'est bien passé malgré quelques difficultés en psychiatrie.

Les coordonnateurs doivent rencontrer les internes et construire une maquette, car selon les maquettes, les internes passent un an au même endroit ou deux fois six mois, mais il faut prévoir la possibilité d'un changement à 6 mois, au cas où le stage se passerait mal.

Le choix se fera par algorithme, l'interne renseigne 4 choix, les chefs de service classent les demandes reçues, puis la machine procède à l'appariement.

Point étudiants

Les étudiants posent la question des autorisations de stages à l'étranger et du remboursement des frais engagés en cas d'interdiction de stages. Le Doyen leur demande d'essayer de retarder autant que faire se peut l'engagement de frais de toute nature.

Divers

Le Pr. Chauvet-Gelinier a indiqué que beaucoup d'étudiants lui sont adressés en consultation. Cela débouche sur un suivi au long cours. Il a besoin d'une aide parce que son équipe ne peut pas suivre. Le souhait est de formaliser une procédure : à qui s'adressent les étudiants en médecine qui vont mal. Le Doyen répond qu'il faut chiffrer et que le Pr. Chauvet vienne en comité pédagogique présenter le besoin.

Comité pédagogique Médecine du 20 mai 2020

Le Doyen adresse ses remerciements aux étudiants qui se sont investis dans l'organisation et la gestion des cours à distance, permettant ainsi la continuité pédagogique de l'ensemble des étudiants. Il remercie également la DNUM et Bruno Lapetite.

Les moyens nécessaires (techniques et humains) ont été mis en place dans des délais contraints. Si la situation doit se prolonger ou se renouveler, il sera nécessaire d'investir dans du matériel et de recruter un agent dédié. Une demande en ce sens sera soumise lors du DOM de juin.

- **Création d'un master 2 « Humanités médicales et environnementales »**

L'idée présidant à la création de ce Master est la construction d'une approche pluridisciplinaire, mêlant philosophie, sociologie et Sciences de santé autour des questions éthiques relevant des humanités médicales et environnementales. Ce master recherche sera ouvert aux étudiants en médecine ainsi qu'aux ingénieurs hospitaliers. IL sera financé par l'Espace de réflexion éthique Bourgogne-Franche-Comté. L'ouverture est prévue pour la rentrée 2021

- **Suppression de l'UE optionnelle Sécurité des patients du Pr. Quenot**

- **Point UMDPCs**

Présentation par Evelyne Kohli d'une enquête en ligne sur une formation en cours de création visant à former des patients experts. L'enquête ici présentée vise à recueillir les besoins et attentes des enseignants afin de savoir s'ils sont prêts à intégrer dans leur formation des patients experts, à co-construire avec eux, voir à intervenir dans leur formation.

Présentation du DIU de chirurgie pariétale par le Pr. Ortega Deballon.

Modification apportées au DU Edusanté : changement d'intitulé et de volume horaire.

Retrait du Pr Ornetti du DU d'ostéopathie

Transfert du DU Urgences vitales à Besançon

- **Modification du calendrier de maïeutique**

Les examens pourront tous se tenir ce qui permettra la diplômation au 30 juin, mais le mode d'organisation est modifié. Les soutenances de mémoire se tiendront en présentiel à huis clos.

- **Les calendriers des épreuves de l'IFMK sont également modifiés.**

- **Concours PACES** : calendrier modifié : 15 et 16 juin, de ce fait le temps de composition est diminué d'un tiers pour l'ensemble des UE. Lieu : hall 1 du Palais des expositions de Dijon.

- **Les ECNi se dérouleront les 6, 7 et 8 juillet prochains.**

- **Point sur les réformes des 1^{er} et 2nd cycle**

➔ Pas d'évolution concernant la réforme du 1^{er} cycle.

➔ Présentation de la mise en œuvre de la réforme du 2^e cycle par le Pr. Maxime Samson.

Dans sa forme définitive, cette réforme s'appliquera à la rentrée 2021, cependant la promotion qui entrera en MM1 à la rentrée 2020, bénéficiera d'une application partielle de cette dernière. Seule la refonte des référentiels sera appliquée dès la rentrée prochaine.

La promotion de transition passera les ECNi en fin de MM3 et non en fin de MM2, et il n'y aura pas d'ECOS dans ce cadre. En revanche, le certificat de compétence clinique sera remplacé, pour cette promotion, par un ECOS facultaire. Les stages hospitaliers continueront d'être à mi-temps pour l'année de transition.

- **Modification des fiches filières de PACES, MM1 et MM2**

Les modifications sont présentées par le Doyen et annexées au compte-rendu.

- **3^e cycle – Choix des internes, Dr Junior, Thèse**

Les internes de 18 DES vont entamer leur quatrième de DES et ainsi devenir Docteur Junior, à condition d'avoir soutenu leur thèse d'exercice avant la fin décembre 2020. Initialement, cette soutenance devait intervenir avant au 1^e novembre.

A Dijon, cela concerne 75 étudiants.

A partir du 1^{er} juin, une plateforme dédiée nommée SiiMOP sera accessible aux internes. Ils pourront faire leurs vœux sur cette plateforme du 4 au 6 juin. Puis leur choix seront classés du 9 au 14 juin et les internes recevront leur affectation le 16 juin.

Une seconde procédure de vœux aura lieu du 17 au 22 juin, et enfin pour les internes n'ayant toujours pas trouvé de stage, une troisième procédure interviendra sous la forme d'entretiens individuels entre l'interne et les responsables des terrains de stage souhaités.

Tous les choix devront avoir été réalisés pour le 10 juillet, date à laquelle l'arrêté de nomination devra être publié.

- **Les stages à l'étranger sont tous annulés du fait de la crise sanitaire.**

- **Décret expérimentation**

Le MESRI souhaitant promouvoir tout type d'expérimentation sur de nouvelles formations, sur de nouveaux métiers, en particulier les métiers paramédicaux, a publié un décret le 11 mai 2020, permettant des expérimentations en ce sens.

A Dijon, une expérimentation concernant la formation des puéricultrices est envisagée. Elle se déroulerait sur deux années universitaires suivant un schéma classique.

Le Master IPA pourrait entrer lui aussi dans ce cadre.

Des propositions de création de nouvelle formation peuvent être faites jusqu'en 2026.

V- Comptes-rendus Comités pédagogiques PHARMACIE

✓ Comité pédagogique Pharmacie du 9 mars 2020

- **Modification DU Alimentation-Santé-Micronutrition**

Les DU « *Alimentation Santé Micronutrition* » et DU « *Pratiques Paramédicales en Nutrition et Micronutrition* » deviennent :

- DU « *Alimentation Santé Micronutrition : les bases fondamentales* » et
- DU « *Perfectionnement en Alimentation-Santé et Micronutrition Clinique* ».

- Bactériologie :

Suite au départ de Claire GOULARD DE CURRAIZE, l'organisation de cette UE est à reprendre. Les filières concernées sont la PH4 et l'internat. Mme KOHLI reste à la direction de l'UE.

- Candidature en cours de M. LIRUSSI pour un poste de PU-PH ouvert à Besançon pour une prise de poste en novembre 2020. Les cours de toxicologie seront maintenus.

- Possibilité de faire deux stages à l'étranger pendant la cinquième année

M. SAUTOUR indique qu'il est possible de faire 2 stages à l'étranger, à condition qu'il ne s'agisse pas d'un programme ERASMUS. M. BOULIN indique que le règlement n'autorise qu'un seul stage hors Dijon.

Une dérogation apparaît donc nécessaire.

La nécessité de remettre à plat les stages en général est évoquée.

- Commission égalité en santé

Il existe une commission « Egalité en santé » dont le rôle est d'être à l'écoute des victimes de comportements inadaptes :

https://sante.u-bourgogne.fr/actualites/creation-dune-commission-egalite-en-sante.html?fbclid=IwAR2dsVivguukGR8NMuamhCUCLyq0MJY-P0pVEGNA8_6n_0i5-v1EUvrs3Xs

Une adresse e-mail est disponible (ecoute-ufrsante@u-bourgogne.fr), les retours faits à cette commission peuvent rester anonymes. Ce dispositif est en place depuis 1 an.

Mme VERGELY rappelle aux responsables d'année, de parcours, aux représentants étudiants, qu'il faut informer les étudiants de l'existence de cette commission.

Changements de responsabilités pédagogiques

Changements pour l'année universitaire 2020-2021

- Co-responsable de la PH3 : Anne TESSIER sera remplacée par Murielle ROCHELET
- Co-responsable du parcours INTERNAT : Antonin SCHMITT s'est porté candidat pour remplacer Murielle ROCHELET

Demandes de renouvellement ou d'ouverture de postes d'ATER

Les demandes de **renouvellement** des postes actuels portent sur les disciplines suivantes :

- Chimie Analytique
- Pharmacognosie

Concernant les demandes **d'ouverture** de postes, une consultation doit être engagée pour déterminer quelles disciplines seraient ou non concernées (Biochimie, Toxicologie) ?

Formations à la pédagogie

Mme VERGELY présente les prochaines formations proposées par le CIPE.

VALIDATION DES FICHES FILIERES 2020-2021

Mme VERGELY propose un texte à inclure dans les fiches, concernant le problème des absences aux ED et TP. Il faut distinguer les absences injustifiées des absences justifiées.

Pour rappel, les absences justifiées sont celles pour lesquelles l'étudiant peut fournir un certificat, par exemple en cas de décès ou d'arrêt maladie, ou pour tout autre cas de force majeure justifié, laissé à l'appréciation de l'enseignant.

A l'issue des discussions, le texte suivant sera introduit dans les fiches filières.

« Présence aux Enseignements Dirigés (ED ou TD) et Travaux Pratiques (TP)

La présence aux ED et aux TP est **obligatoire**. Le changement de groupe est possible en cas d'absence anticipée (à condition de demander l'autorisation à l'enseignant).

ABSENCES JUSTIFIEES :

Les absences justifiées sont attestées par un certificat de décès, un arrêt maladie, ou un autre cas de force majeure justifié laissé à l'appréciation de l'enseignant.

- **Absences justifiées en ED** : l'étudiant est autorisé à passer les contrôles terminaux de 1^{ère} et de 2^{ème} session relatifs à l'EC. Si la séance d'ED compte pour une note du CC, l'étudiant pourra se voir proposer une séance de rattrapage. Dans le cas contraire, la note de l'étudiant pour cette séance comptant pour le CC sera **neutralisée**.
- **Absences justifiées en TP** : l'étudiant est autorisé à passer les contrôles terminaux de 1^{ère} et de 2^{ème} session relatifs à l'EC. Si la séance de TP compte pour une note du CC, l'étudiant pourra se voir proposer une séance de rattrapage. S'il est dans l'incapacité d'effectuer la séance de rattrapage, l'étudiant se verra attribuer une **note de 0/20 pour cette séance**. Si l'enseignant ne peut faire rattraper la séance, la note de l'étudiant pour cette séance comptant pour le CC sera **neutralisée**. Pour chaque EC, **100% d'absence en TP pour raison justifiée**, entraîne une note de **0/20 au CC**.

ABSENCES INJUSTIFIEES :

- Absences **injustifiées en ED** : Pour chaque EC, **au-delà d'une absence** injustifiée à un ED, l'étudiant a **l'interdiction de passer le contrôle terminal de 1^{ère} session relatif à l'EC**. Si la séance d'ED compte pour une note du CC, l'étudiant se verra attribuer une note de **0/20 pour cette séance**.
- Absences **injustifiées en TP** : Pour chaque EC, **toute absence** injustifiée à un TP entraîne **l'interdiction de passer le contrôle terminal de 1^{ère} session relatif à l'EC**. Si la séance de TP compte pour une note du CC, la note sera de **0/20 pour cette séance**. Pour chaque EC, **100% d'absences en TP** conduisent au statut « **défaillant** » ce qui entraîne le **redoublement de l'étudiant** ou **l'AJAC**.

Les cas particuliers seront étudiés en commission restreinte du comité pédagogique. »

Les Fiches Filière DFGSP2 (PH2), DFGSP3 (PH3), Fiche DFASP1 (PH4), PH5 Officine, PH6 Officine sont modifiées et validées.

PH6 Industrie une demande de modification des modalités actuelles de jurys d'oraux est présentée. La fiche avec demande de modification doit être envoyée aux responsables d'année pour avis et accord.

✓ Comité pédagogique Pharmacie du 6 avril 2020

- La modification de la fiche filière de la 6^è année Industrie demandée lors du comité du 6 mars est refusée par les 3 responsables de la filière Industrie au motif qu'il faut impérativement une validation par l'UFR de rattachement qui délivre à l'étudiant le diplôme d'État de docteur en pharmacie (arrêté du 8 avril 2013 modifié par l'arrêté du 26 novembre 2018, annexe II).
- Le Doyen présente le nouveau planning des épreuves de contrôle terminal prévu pour les étudiants de Médecine.

La PACES a été repoussée au 15 juin, et les autres examens doivent néanmoins avoir lieu, soit avant, soit après les épreuves de PACES. L'hypothèse la plus probable est qu'il ne sera pas possible d'organiser une première session en présentiel avant le 1^{er} juin.

Ainsi, plus on pourra faire passer d'épreuves à distance avant la fin du confinement, moins l'organisation des jurys de délibération, de la deuxième session et de l'année universitaire suivante seront difficiles à mettre en place. L'ordonnance du 24 mars donne la possibilité au chef d'établissement de réorganiser directement les épreuves (date, durée, format). Si ces dernières sont modifiées, il faut prévenir les étudiants au moins 15 jours avant la tenue des épreuves.

TEAMS, SIDES, SIDES-NG, Moodle ou tout autre moyen peuvent être utilisés pour faire passer au moins une partie des épreuves avant début juin (pour information, des examens dématérialisés seront organisés en majorité pour le département médecine et à 100% pour le département maïeutique).

Le format de la session de rattrapage peut être différent de celui de la 1^{ère} session.

Une enquête a été lancée auprès des étudiants quant à la problématique de l'accessibilité.

Si un nombre limité d'étudiants n'a pas accès à des outils corrects, il peut être envisagé de leur faire passer les examens en salle modulable, qui permet un respect des précautions sanitaires en vigueur (distance suffisante entre les étudiants) avec du matériel informatique de prêt.

Arnaud BURIEL de son côté liste le matériel disponible pouvant éventuellement être fourni aux étudiants qui en auraient besoin.

- Un autre point important : le risque de tricherie, les étudiants qui composent à distance pouvant avoir accès à internet, à leur cours, aux réseaux sociaux.

Christine MARIE souligne que si un maximum d'examens peut être passé aux dates prévues, il est envisageable de tenir la 2nde session avant les congés d'été.

- Un point est fait sur la mise en œuvre de la continuité pédagogique dans les différentes promotions. Les étudiants de PH2 doivent partir en stage officinal à partir du 22 juin. Il semble peu probable que les étudiants puissent partir en stage aux dates initialement prévues. Un avenant à la convention de ceux qui en ont signé une sera donc nécessaire si les dates de stage peuvent être modifiées.

- ORGANISATION DES EXAMENS

Les participants sont tombés d'accord sur la nécessité de mettre en place les examens à partir du mois de mai, de manière non-présentielle.

Bruno LAPETITE, Directeur du Numérique et invité au comité pédagogique, indique que Moodle et TEAMS sont en capacité d'absorber un pic de connexion important

Le sondage lancé auprès des étudiants pour connaître leur niveau d'équipement informatique n'a pas recueilli suffisamment de réponses. Les premiers résultats font apparaître que 20% d'entre eux rencontrent des difficultés de connexion. Si les difficultés sont avérées et ne peuvent être résolues avant les examens, des étudiants devront composer en présentiel, ce qui implique des différences de traitement notable (remise en cause du principe d'équité). L'Université a clairement indiqué qu'il faut à tout prix éviter les risques de recours.

Pour certaines UE, les étudiants ne pourront avoir qu'une seule note. Avant de lancer des examens à distance, il faut donc bien s'assurer que tous les étudiants ont les bonnes conditions techniques pour réaliser les examens. Des tests vont être organisés.

Il paraît également important que la plateforme à utiliser pour les examens soit la même pour tout le monde et corresponde à un choix de l'institution.

Mme MARIE présente les propositions de demandes de poste qui seront présentées au Dialogue Objectifs Moyens pour l'année 2020-2021.

✓ **Comités pédagogiques Pharmacie des 5 et du 26 mai 2020**

Le 5 mai ont été évoqués le calendrier des examens à distance, l'organisation de la 2^e session et la 2^e session du CSP. Le 26 mai un retour a été fait sur l'organisation des examens à distance, sur la sélection des étudiants pour les UE de M1 et sur l'organisation de l'enseignement à la rentrée de septembre.

Catheine Vergely souligne le grand dévouement des personnels de la scolarité.

Teams et plubel ont été utilisés dans le cadre des examens, on note que si les copies sont plus faciles à corriger, les notes sont en sensible augmentation.... On ne corrige plus des copies anonymes et il y a une possible rupture d'égalité car certains étudiants ont eu des problèmes de réseaux, lenteurs, etc...

Les étudiants ont découvert des outils qu'il a fallu apprendre à utiliser. Ils ont émis des critiques. Par ailleurs, il est impossible de vérifier l'identité de celui qui compose réellement.

Les enseignants ont rencontré des difficultés à maîtriser les outils lors de la création des examens.

Pour la rentrée, la VP formation Sophie Morlaix demande à ce qu'un maximum de choses soient faites en distanciel. Monsieur Maynadié propose de transformer tous les CM en CM à distance. Par contre, il faut réfléchir aux TP et TD. En PACES par exemple ne vaut-il pas mieux les supprimer ? En Pass il n'y en a peut-être pas. Pour les TP, il faudrait les supprimer en PACES ou en PASS.

Le problème des cours d'anglais, qui n'ont lieu que sous forme d'ED, se pose.

Catherine Vergely estime que le présentiel est le meilleur moyen de faire de l'enseignement auprès des étudiants. Marc Maynadié préfère qu'on parte sur l'idée du distanciel et que l'on fasse du présentiel quand ce sera possible.

Dans le cas du master Innovative drugs, qui compte beaucoup d'étudiants étrangers, il va falloir faire du distanciel.

Une réflexion est engagée sur les critères de sélection pour intégrer les UE du M1 Santé.

UE de M1 = porte d'entrée à la recherche (M2R puis Thèse)

Activité de recherche : ne s'impose pas mais se choisit

MOTIVATION : gage de réussite en matière de recherche

Offre de place UE de M1 (540) > nombre d'étudiants (311)

Certaines UE : coloration « pharmaceutique » prononcée

30% des étudiants en Pharmacie valident un M2 (M2R/M2P)

Relevance des notes obtenues par les étudiants cette année ?

Réforme PASS : importance de la motivation du candidat / notes

La sélection des étudiants en M1 ne peut se faire exclusivement sur la moyenne des notes obtenues l'année précédente.

L'étudiant, indépendamment de son cursus, envoie à la scolarité (date limite) son dossier de candidature qui inclut :

- 1) Sa fiche de classement des UE : 3 choix
- 2) Ses notes
- 3) Ses arguments : motivation, projet professionnel.

Le dossier (la globalité) est transmis par la scolarité au responsable de l'UE **choix 1** : il lui fait rapidement le retour de sa décision.

La scolarité transmet les dossiers non retenus au responsable de l'UE **choix 2** puis **choix 3**

Réunion finale entre les responsables d'UE dont l'objectif est de proposer une UE aux étudiants non sélectionnés.

100% de votes pour le schéma précédent (intégrant la motivation), et souhait que 30% des étudiants de Pharmacie puissent intégrer une UE de M1.

L'organisation de la seconde session est détaillée UE par UE de même que les modalités de l'épreuve orale du CSP.

Catherine Vergely indique qu'a été validée en comité pédagogique Pharmacie la demande du Pr François Girodon de modifier les modalités d'examen de la 2nde session d'un étudiant afin qu'il puisse passer un oral en lieu et place d'un écrit, dans la mesure où il est seul à passer la 2^e session et que l'étudiant a été averti de cette modification suffisamment à l'avance.

Les membres du conseil d'UFR valident les modifications et création de fiches filière des différents comités pédagogiques.

VI – Mode de sélection des étudiants pour le M1 santé

Un vote d'une proposition avait été fait en CP Médecine il y a 2-3 mois. Une réflexion avait été entamée car des problématiques avaient été soulevées. 16 UE seulement et non 18 fonctionnent actuellement : l'UE du Pr Lacaille Dubois n'est pas ouverte et celle de Frédéric Lirussi n'est pas ouverte cette année. Actuellement, 4 vœux sont envoyés par les étudiants à la scolarité et ils candidatent auprès des enseignants responsables d'UE mais les documents exigés sont très variables d'un enseignant à l'autre, les modalités de sélection sont très hétérogènes. Dans certaines UE, des places sont réservées à des médecins ou des pharmaciens.

Ce qui a été voté en comité pédagogique : plus de candidatures auprès des responsables d'UE mais 4 vœux adressés à la scolarité, et répartition des étudiants en fonction des résultats de l'année précédente. Sachant que 2 promos de médecins et 2 de pharmaciens sont concernées, sur des niveaux différents, et que les médecins sont beaucoup plus nombreux, le Pr Duvillard avait proposé un interclassement : 1 PH4 puis les 3 premiers de PC2, puis le 1^{er} PH5 et les 3 premiers PC3, et ainsi de suite

La maïeutique est concernée pour 1 ou 2 étudiants : affectation à part. Les internes font rarement acte de candidature en juillet, plutôt en septembre, ils sont à considérer à part.

Pour le Pr Duvillard, la motivation est prise en compte car quand les étudiants choisissent ces 4 UE recherche, c'est qu'ils sont motivés. La lettre de motivation a pour elle une valeur très relative, peu discriminante.

Il y a moins de 540 places proposées dans les UE de M1 puisque seulement 16 UE et toutes ne sont pas à effectifs de 30, certaines sont à 15.

372 places seulement pour 490 candidats l'an passé. 446 ont été admis car il y en a eu un loupé sur une UE.

Cette année, une difficulté se présente car les PACES vont finir tard et la procédure ne pourra pas commencer avant fin août.

Pour le Doyen, il faut une solution qui mobilise le moins possible la scolarité du 1^{er} cycle.

Christine Marie fait part de son avis.

Elle s'est sentie attaquée par le 1^{er} arrivé 1^{er} servi mais pour elle, c'est après un contact avec l'étudiant. Si chaque responsable d'UE dispose de toutes les lettres de motivation, il peut faire la part des choses. Si la lettre est la même pour chaque UE, c'est que l'étudiant n'est pas motivé. Pour un étudiant lambda, il faut que l'enseignant placé en choix 1 dispose aussi des courriers pour les choix 2, 3 et 4.

Pour elle, cela ne fait pas de travail à la scolarité, Sara Errard étant rapide et efficace.

Jean-Marie Heydel demande si les notes sont vraiment le meilleur discriminant de la motivation.

Pour Laurence Duvillard, à partir du moment où l'étudiant fait la démarche de choisir et vouloir s'inscrire dans une UE masterisante, la motivation est là.

Le Doyen suggère de n'envoyer que le courrier du vœu 1 à l'enseignant.

Le Pr Lesniewska souligne que certains étudiants ont un projet professionnel tracé, une volonté de partir à l'étranger, etc....

Décision : La note qui permettra le classement de l'étudiant sera subdivisée en deux notes :

la première note (sur 20) sera attribuée en fonction de son classement de l'année précédente. A cet effet, un tableau sera établi.

La seconde note (sur 20) correspondra à la note attribuée à la lettre de motivation pour les UE qui en requièrent une. L'étudiant devra respecter un calendrier pour l'envoi de sa lettre de motivation. Les courriers feront l'objet d'un envoi anonymisé aux enseignants par la scolarité.

Si l'enseignant responsable d'UE ne souhaite pas avoir recours à la lettre de motivation, la note prise en compte sera celle correspondant au classement de l'étudiant.

Si la scolarité est débordée, le Doyen indique qu'il se réservera le droit de trancher.

Scope

Programme géré par l'IFMSA → ANEMF → CEMD : permet à un étudiant français de partir 4 semaines faire un stage clinique validant, et en réciprocité il accueille un étudiant du pays dans lequel il est allé.

Modification : mise par écrit de la somme demandée aux étudiants (100 euros). Dans le pays d'accueil : la convention peut désormais être signée par le directeur du CH et plus le doyen, qui souvent ne veut pas signer car il ne connaît le système. Le nombre de places est augmenté de 24 à 30 pour que les stages de P3 annulés cette année puissent être reportés à l'année prochaine. 14 partiront en fin de MM1 (les P3 empêchés de cette année).

Le Doyen indique qu'il faut en discuter avec le CHU pour ne pas dégarnir les services.

II - UMDPC

Création d'un DIU de chirurgie pariétale, commun à Dijon, Lyon, Reims, Strasbourg et Paris 7, dont le responsable pour Dijon serait le Pr. Ortega Deballon.

L'objectif est d'acquérir les connaissances et compétences nécessaires à la prise en charge et au traitement chirurgical de patients, atteints de hernie et d'éventration, y compris complexe.

170 heures dont 80 en E-learning. Tarif : 1000 euros, 400 euros pour les internes.

Modification de DU

Le DU Edusanté devient DU Prévention et éducation en santé (PREVEDUC). Le responsable universitaire reste le Pr Christine Binquet. Diminution du volume horaire total, moins de présentiel (110 heures), davantage de e-learning (14 heures), le stage pratique devient optionnel (70 heures).

Suppression de DU

Le DU Médecine d'urgences vitales sera désormais géré par l'UFC.

Désengagement du Pr Ornetti du DU d'ostéopathie faute d'avoir été associé à l'élaboration des contenus pédagogiques.

Le mandat d'Evelyne Kohli en tant que directrice de l'UMDPC prendra fin en septembre. Un appel à candidature pour le poste de directeur de l'UMDPCS sera prochainement lancé.

Divers

Expérimentations sur les formations paramédicales : il y aura probablement une proposition de l'école de puéricultrices.

Christine Marie indique qu'il y avait également un projet des préparateurs en pharmacie mais qui s'est arrêté du fait du confinement. A voir s'il peut être relancé maintenant mais a priori ce n'est pas prêt.

Irène François voudrait faire une réunion en visioconférence avec tous les étudiants pour les remercier de leur engagement dans la crise et leur assurer que des accompagnements leur seront proposés. Cela se ferait début juin, en présence du Doyen et de la Directrice générale du CHU.

L'ordre du jour étant épuisé, le Doyen lève la séance à 18h30.